

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 03/01/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/01/17
Affichage le : 06/02/17
Transmission préfecture le : 06/02/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170127-lmc196215-DE-1-1
Du : 06/02/17
Délibération exécutoire le : 06/02/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
RENFORCEMENT DES CHAUSSÉES, DES ROUTES
DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ART**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 22 janvier et 14 octobre 2016 approuvant le programme 2016 de renforcements des routes départementales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les opérations nouvelles du programme 2017 de renforcements sur chaussées d'un montant de 11 650 000 euros mentionné en annexe 1 et précisé en annexe 2 à la présente délibération.

Approuve le programme 2017 de renforcements sur ouvrages d'art d'un montant de 1 350 000 euros, détaillé en annexe 3 à la présente délibération.

Individualise les autorisations de programmes correspondantes, d'un montant de 13 000 000 euros.

Prend acte d'un programme indicatif d'opérations envisageables en 2018, 2019, 2020 détaillé en annexe 6 à la présente délibération, dont la réalisation effective ne sera décidée que dans le cadre des futures délibérations annuelles de renforcements des routes départementales et en fonction des cadrages budgétaires.

Décide que les opérations de renforcement des chaussées et de leurs ouvrages d'arts, votées dans le cadre de ce programme (annexes 2 et 3 à la présente délibération) relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

Décide également que les opérations en cours ou à réaliser au titre des programmes votées antérieurement (annexe 4 à la présente délibération) relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

Prend acte des prévisions de dépenses sur le programme de renforcements des routes départementales conformément à l'annexe 5 de la délibération.

Fixe le montant prévisionnel des crédits de paiement 2017 du programme de renforcement à 10 750 000 € conformément à l'annexe 5.

Prend acte du lancement de 3 appels d'offres ouverts relatifs aux opérations du programme 2017 de renforcements sur chaussée et autorise le lancement de 2 marchés à procédure adaptée pour les opérations du programme 2017 d'ouvrages d'art, comme détaillé à l'annexe 7 de la présente délibération.

Prend acte de la réalisation des travaux des opérations du programme ne faisant pas l'objet de marchés spécifiques, en utilisant les marchés à bons de commandes existants.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions relatives à ces programmes.

Dit que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles ci-après du budget départemental :

- Chapitre 20, article 2033
- Chapitre 23, articles 238 et 23151.

Dit que les recettes seront imputées sur le chapitre 13, article 1324 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

RENFORCEMENT DES CHAUSSÉES, DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ART

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Jean-Michel Fourgous, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly.